

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 12/04/2010

Date de la convocation:

31/03/2010

Date d'affichage:

01/04/2010

L' an 2010 et le 12 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 58

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BERTRAND Jean-Louis, GACKEL Didier, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MESSMER Jean-Marc, ROBINEAU Pascal, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. GOETZ Joseph.

Réf : 018.2010

Vote : A la majorité

Pour : 42

Contre : 5

Abstentions : 9

Mention exécutoire : Non

018.2010 : Budget 2010 : Subventions, contributions et participations 2010.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les commission finances,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, cinq voix contre et neuf abstentions, décide :

- de valider les subventions, contributions et participations 2010 suivantes,

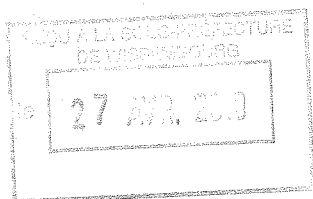
Liste des dépenses (hors subventions) prévues au budget, correspondant au financement

de services, à des participations statutaires (forfait ou montant par habitant) et à des subventions aux associations (arrondis).

SMICTOM (OM) : 1 363 400 €,
SDIS (centres de secours secondaires) : 119 250 €,
AASBR (relais AMAT) : 32 180 €,
AASBR (halte garderie) : 80 850 €,
FDMJC animation (service animation) : 98 000 €,
FDMJC périscolaire : 220 000 €,
ADEAN : 14 000 € (0,80 € par hab),
SYCOPARC participation statutaire : 420 €,
SYCOPARC conservation des musées - musée du pétrole : 3 300 €,
SYCOPARC conservation des musées - MROF : 4 250 €,
Syndicat mixte du SCOTAN : 22 700 € (1,30 € par hab),
OTI (office de tourisme intercommunal) : 105 000 €,
ECMU (école de musique intercommunale) : 40 000 €,
PAC (fédération des artisans commerçants - OCM et actions ponctuelles) : 80 000 €,
OCM : subventions aux entreprises : 125 000 €
AMROF (association de la MROF - participation visites guidées) : forfait 650 € +
0,80 € par guidage (4 000 €),
Syndicat scolaire de Soultz sous Forêts : 9 540 €,
Syndicat scolaire de Wissembourg : 3 750 €,
Mission locale alsace du Nord : 8 050 € (0,46 € par hab X 17 479 hab),
Association du musée du pétrole (financement poste et actions) : 22 500 € (X2 2009 et
2010),
Radios amateurs : 600 € (dont 300 au titre de 2009),

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/04/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :